



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

- QUE** lors d’une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil municipal de la municipalité d’East Hereford a adopté le projet de règlement numéro 320-24 sur la composition du conseil municipal. Ce règlement vise à fixer le nombre de membres composant le conseil municipal.
- QU’** une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 2 décembre à 18 h 30 au 15, rue de l’Église. Au cours de cette assemblée, le conseil de la municipalité, par l’entremise du maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s’exprimer.
- QUE** l’original dudit projet de règlement soit conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 15 rue de l’Église à East Hereford, où il peut être consulté durant les heures d’affaires.
- QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire.

DONNÉ à East Hereford ce douzième jour de novembre 2024.

François Lessard
Greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Lessard, résidant à la ville de Coaticook, en la qualité de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'East Hereford, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE D'EAST
HEREFORD

2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST
HEREFORD

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de novembre 2024.

François Lessard
Greffier-trésorier par intérim